



Compte Rendu du conseil d'école du 6 novembre 2018

Ecole Elémentaire d'Hastignan

Présents :

Equipe Enseignante : Mme Bayssette (CE1/CE2), Mme Boulhaïs (CM2), Mme Lolia (ULIS), Mme Chassain (CM1), Mme Gourves (CE1), Mme Leyniac (CE1 et CM2), M. Pacreau (Directrice, CE1), Mme Pérille (CM1), Mme Quebre (CE2), Mme Schipper (CP), Mme Sonfils (CE2/CM1), Mme Tonon (CP/CE1),

Mairie : Mr Jean Dubouchet, élu.

Personnel Mairie : M. Romain Revel, directeur du CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole),

Parents élus FCPE : Mmes Berthelot, Boissard, Bourbon, Brun, Jurgenson, Varlet.

Parents élus API Hastignan : Mmes Defoort, Dubois, Desperiez, Lacoste, Leleu, Ligault, Sartel-Sanchez, Zafati, Mr.Pical-Capré.

Présentation des membres du conseil d'école : La séance débute par un tour de table, permettant à chaque personne siégeant au conseil de se présenter.

Règlement intérieur du conseil d'école. Fonctionnement et rôle du conseil d'école

Le conseil d'école est composé des enseignantes, des parents élus, du directeur du CLAE, de la responsable de la restauration scolaire, et d'un représentant de la Mairie. Le conseil d'école est régi par un règlement intérieur qui est adopté en séance (*mis à disposition des parents sur le site API-Hastignan.fr*)

Points relevant de l'Education Nationale

I. Fonctionnement de l'Ecole

- a. Règlement intérieur et charte de laïcité : Le règlement intérieur a été soumis par anticipation aux membres du conseil d'école. Il a été peu modifié par rapport à l'an dernier. Les modifications principales portent sur les nouveaux horaires scolaires. L'interdiction d'apporter des cartes de type carte Pokemon a été levée pour être en cohérence avec le règlement du CLAE. Ces documents seront transmis à toutes les familles par le biais du cahier de liaison des enfants. (documents *mis à disposition des parents sur le site API-Hastignan.fr*). En ce qui concerne les enfants, le règlement est revu avec eux dans chaque classe.
- b. Sécurité à l'école : Le Plan de Prévention et de Mise en Sauvegarde (PPMS) comprend toujours des directives spécifiques du fait du plan Vigipirate, et comprend des exercices associés aux risques incendie, confinement et intrusion – attentat. Il y a 2 exercices « incendie » par an. Ils permettent de réaliser un entraînement pour les enseignants, personnels et élèves, et de vérifier le bon fonctionnement des installations. Le premier a été réalisé et s'est bien passé. L'exercice de confinement est destiné à se protéger des risques extérieurs (pollution, météo...). Il aura lieu début 2019. Les modalités de mise en place de l'exercice « intrusion » ont été décidées dans le cadre d'un conseil des maîtres, en ayant comme préoccupation le choix des mots pour accompagner sereinement les élèves lors de cet exercice. Très concrètement, un confinement dans chaque classe est prévu (alerte par corne de brume par la Directrice de l'Ecole, confinement dans les classes en silence, fermeture des portes et des rideaux par les enseignants, les enfants s'assoient sous les tables.). Tout sera fait pour rassurer les enfants et leur montrer que tout est mis en place pour assurer leur sécurité. . Un temps de discussion sera proposé avec les élèves après les exercices.
- c. Budgets municipaux : La municipalité finance les écoles à hauteur de 240€/an et par classe pour un déplacement en bus dans la CUB ; 8€ par an et par enfant pour la participation à une action pédagogique (spectacle...) et 31€/an et par enfant pour du matériel et des fournitures. Ceci correspond à un total d'environ 9500 € pour l'école, ce qui représente un budget significatif et important pour les élèves. Ce budget ne couvre néanmoins pas l'ensemble des frais associés aux nombreux projets de l'école.
- d. Coopérative scolaire : Le fonctionnement de la coopérative (coopérative qui est rattachée à l'OCCE 33) est rappelé par Mme Sonfils, mandataire (avec Mme Quebre qui est co-mandataire). L'OCCE est une association qui fête ses 90 ans, et a été créée pour favoriser le développement des écoles et projets scolaires dans un esprit solidaire et collaboratif. Les recettes sont constituées principalement des bénéfices de la vente des photos, de la cotisation volontaire des familles. La participation des familles est importante. L'argent de la coopérative sert à soutenir la réalisation des projets de l'école. Les dépenses sont principalement les abonnements à des revues dans les classes, les sorties, le petit matériel (budget par classe). Les dépenses représentent 44,50 € par élève et par an en

moyenne. La cotisation volontaire des familles rapporte en moyenne 8€ par an et par enfant. Les actions pour aider au financement des projets ont donc une grande importance (vente de gâteaux, repas, photos, loto...).

II. Communication

- La communication entre parents et enseignants doit se faire de manière privilégiée par le biais du cahier de liaison qui demeure le moyen de communication le plus efficace et direct pour une demande de rendez-vous, une transmission d'information, un justificatif d'absence... En cas d'urgence, les parents peuvent venir voir les enseignants au portail (relai avec l'enseignante référente), téléphoner ou envoyer un mail à l'école (05 56 05 10 70 ; ce.0332264g@ac-bordeaux.fr).
- La communication entre les parents et la Directrice est possible au portail, par téléphone ou mail (cf ci-dessus). Les jours de décharge de classe pour la Directrice sont le lundi et le mardi.
- La communication entre les parents et la mairie est possible par téléphone, mail, par l'espace numérique famille ou en se rendant à la mairie (Direction de l'Education 05 56 57 40 79, education@saint-medard-en-jalles.fr).
- Grèves : si un enseignant fait grève et que l'école est ouverte, l'enfant sera tout de même accueilli et dispatché dans les autres classes. Pour les services municipaux (CLAE, cantine), c'est aux parents d'aller chercher l'information sur le site de la mairie pour savoir si le service de la municipalité fonctionne comme d'habitude ou non.

III. Projets et vie de l'école

a) Axes généraux.

- L'école compte 292 élèves.
- Les évaluations nationales ont été menées sur les niveaux CP et CE1 et seront communiquées aux parents.
- Le conseil des Elèves est mis en place. Les représentants des Elèves sont ou seront élus en perspective d'un premier conseil d'Ecole le 19/11/2018. Le conseil d'Ecole demande au représentant de la mairie qu'un retour soit fait au courrier écrit par les enfants dans le cadre du conseil d'école (demande datant d'il y a deux ans, réitérée l'an dernier). Mme Pacreau invitera un représentant de la mairie au conseil d'Ecole des enfants.
- Comportement des élèves/incivilités : des cas (peu nombreux) de difficultés ont été constatés et traités avec les familles. Nous remercions les enseignantes pour leur intervention sur ces situations particulières. La directrice explique qu'il ne faut surtout pas hésiter à informer l'école d'une difficulté observée chez un enfant. Le comportement des élèves dans la cour est néanmoins correct, en particulier depuis que les récréations se font en deux groupes. Un cahier de transmission a été mis en place entre le CLAE et les enseignants afin de transmettre toutes observations ou informations importantes. La brigade de la gendarmerie va intervenir pour des actions de préventions / sensibilisation sur le cycle de CM1.
- Devoirs : les devoirs doivent être des devoirs oraux ou des leçons. Leur quantité est à l'appréciation de chaque enseignante. Les CP n'ont pas/peu de devoirs.
- Horaires / circulation : Il est trop tôt pour juger de l'influence des nouveaux horaires sur la fatigue des enfants. Concernant la circulation, le début de l'année scolaire a été très difficile. La mairie a mené un certain nombre d'actions pour que la situation s'améliore (voir courriers sur le site api-hastignan.fr). La situation s'est effectivement améliorée. Il est demandé à chacun de faire quelques efforts afin de faciliter la circulation (éviter les stationnements gênants, adapter ses horaires lorsque c'est possible, ne pas hésiter à utiliser des parkings légèrement éloignés pour le bien de tous...)

b) Présentation des manuels et projets des classes :

- Le projet d'école est organisé autour de deux axes que sont la lecture et l'éducation citoyenne. L'axe lecture est centré autour de la lecture plaisir (abonnements, bibliothèque...). La lecture et l'écriture sont développées de pair. La lecture des textes techniques, des consignes est également très importante. L'objectif est aussi de renforcer les enseignements fondamentaux.
- Les CP, CE1 et CM2 auront un cycle piscine. Les CM1 et l'ULIS feront de l'équitation.
- Des projets sont proposés autour de la biodiversité, de parcours scientifiques, de sorties au muséum d'histoire naturel, de spectacle, de sortie théâtre avec une association, des classes découvertes, et un partenariat avec la JMF (jeunesse musicale de France) est mis en place.
- Un projet de fresque murale dans la cour est à l'étude dans le cadre du parcours d'éducation artistique. Ce travail sera réalisé en collaboration avec les artistes Pauline Beugniot et Alice Moisset. Il sera mené en collaboration avec la classe de SEGPA du collège ; et centré sur un thème beaucoup travaillé à l'école qui est la biodiversité. Le projet est ambitieux et nécessitera des financements importants.

- c) Union Sportive des Ecoles Primaires (USEP) : Le fonctionnement de l'USEP est rappelé par Mme Boulhaïs. Cette association sportive propose, à partir du CE2 des sorties et rencontres sportives tout au long de l'année (accrobranche, cross de Gujan Mestras, cross du Telethon le 14 décembre plaine des Biges...). Les activités sont proposées par l'USEP au niveau du département, et chaque association locale choisit les activités auxquelles elle participera. L'association (adhésion 20€) compte 77 enfants et 11 adultes. Les parents accompagnateurs sont les

bienvenus. (Contact : usep.hasti@free.fr). (Nota : Les informations relatives à l'USEP, en particulier la liste des sorties, sont disponibles sur le site de l'API Hastignan). L'USEP participe au financement de la classe découverte de la classe 7.

d) Travaux :

- Les travaux réalisés pour le petit chemin entre le CLAE et l'école ne sont pas robustes et ne permettront pas le cheminement serein de personnes en situation de handicap.
- Par ailleurs, il avait été dit en conseil d'école que des travaux seraient menés dans la cour pour régler de manière pérenne la problématique de la mare qui se forme par temps pluvieux. Ce point reste un gros problème pour l'école et le conseil d'école demande à la mairie que des mesures soient prises. Les travaux pour le parking ont été votés au budget 2019. Le conseil d'école souhaite que le projet soit présenté aux enseignants et parents pour avis avant d'être entériné.
- Des travaux ont été demandés pour la classe ULIS (pose de rideau aux fenêtres et matérialisation d'un espace pour s'isoler dans la classe).

IV. Parcours de l'élève

- a) Des dispositifs d'aide (psychologue et médecin scolaire) sont proposés pour les enfants en difficulté (cf cahier de liaison pour les coordonnées).
- b) L'école accueille une structure ULIS dont le fonctionnement a été un peu modifié par rapport aux années précédentes. Les élèves de l'ULIS sont inscrits dans la classe relevant de leur tranche d'âge. Les élèves de l'ULIS sont très souvent dans leur classe de rattachement. Le dispositif ULIS a pour objectif de les accompagner au mieux.
- c) Le cycle 3 va du CM1 à la 6^e. une collaboration importante est mise en place avec le collège. Des enseignants de 6^e vont intervenir en CM1 et les enseignantes de CM2 seront amenées à aller au collège pour faciliter la liaison CM2 – 6^e. Pour les parents envisageant une orientation particulière au collège (par exemple Segpa), les enseignantes sont disponibles pour en discuter au plus tôt.

Points relevant de la Mairie : CLAE et restauration scolaire

Restauration scolaire : Mme Terrou est absente et excusée

CLAE : Le fonctionnement du CLAE se positionne dans la continuité de l'année précédente. Le travail sur le bien vivre ensemble et la non-violence est poursuivi. Il y a un lien particulier qui est fait avec l'école sur certains sujets, comme par exemple le développement durable. Un espace de détente sera réalisé en extérieur avec les enfants, un atelier de bricolage, et le jardin potager sera réhabilité. De nombreuses activités sportives sont menées. Un dispositif de retour au calme avant la reprise à 14h est mis en place en concertation enseignant / CLAE. 5 classes par période seront concernées (Les enfants sont raccompagnés dans les classes par un animateur 10 minutes avant la reprise de la classe, et invités au calme (pratiques en concertation avec l'enseignante de la classe).

Fin du conseil d'école.

Les prochains conseils d'Ecoles sont fixés au 12 mars et 11 juin 2019 à 18h.

- Informations diverses de l'API Hastignan aux Parents –

Elections des représentants de parents

Vous avez été nombreux à participer aux élections des représentants de parents (55% de participation) en octobre. Nous vous remercions pour votre participation aux élections et pour la confiance que vous nous accordez en ce début d'année. Avec respectivement 109 voix et 139 voix, la FCPE et l'API Hastignan obtiennent 5 et 7 sièges respectivement.

Les 14 représentants API Hastignan (7 titulaires et 7 suppléants) en élémentaire pour les conseils d'écoles sont les suivants : LACOSTE Caroline, DEFOORT Brigitte, DUBOIS Aurélie, ZAFATI Corinne, PICAL-CAPRE Laurent, DESPERIEZ Séverine, RIVIERE Isabelle, LELEU Emmanuelle, LARRUE Aurélie, MERAT Myriam, LIGAULT Leila, BUSSENAULT Sébastien, SARTEL-SANCHEZ Mireille, PAIROUX Sandrine. Vous pouvez retrouver nos coordonnées à l'affichage de l'école ou sur notre site internet. N'hésitez pas à nous contacter pour tout sujet relatif à l'Ecole. (contact@api-hastignan.fr)

Boîte à idées et suggestion API Hastignan



En plus des boîtes aux lettres "API Hastignan" se trouvant au portail en élémentaire et en maternelle, vous pouvez nous transmettre vos idées ou suggestion dans les petites boîtes à idées qui viennent d'être installées dans les CLAE à l'école maternelle et à l'école élémentaire ! N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez vous exprimer !

Noël approche... En achetant votre sapin, vous pouvez faire une action pour les projets de l'école!



Cette année, l'API Hastignan vous proposera une vente de sapins de Noël sur commande, avec livraison à l'école élémentaire la première semaine de décembre, et à des tarifs intéressants. N'hésitez pas à acheter votre sapin par notre intermédiaire, et à en parler autour de vous ! Les bénéfices seront reversés pour les projets des écoles élémentaire et maternelle d'Hastignan ; pour vos enfants !

En 2017, notre présence sur le marché de Noël avait permis l'achat de jeux et de caisses de jeux pour les récréations en élémentaire et de draisennes pour la maternelle. Nous espérons que vous serez encore nombreux à soutenir notre action cette année !

Pour plus d'informations, visitez régulièrement www.api-hastignan.fr